

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FRESNES

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU *Jeudi 1^{er} avril 2021* à 20h00

Séance du 1^{er} avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le premier du mois d'avril

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TORSET Philippe, Maire.

Date de convocation : 25 mars 2021

Date d'affichage : 25 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 15

Présents : MM TORSET Philippe, CHAMPEAUX Jacky, MARIE Agnès, BELTRAN Raphaël, OLLIVIER Anne-Marie, GAUTIER Patrick, BADIER Christelle, PASINI-BERLU Sandrine, GASNIER Hervé, MÊMETEAU Julien, HERNANDEZ Julie, DE WEDUWE Willy, FOINARD Corine et AUDIANNE Marie-Claude.

Absents excusés : Mme SAUGER-PLOUY Séverine donne pouvoir à Mr TORSET Philippe

Monsieur BELTRAN Raphaël a été désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Avant de débiter la réunion, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour rajouter une question à l'ordre du jour concernant la prolongation de la dérogation de la semaine à 4 jours à l'école au lieu des 4,5 jours.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 FEVRIER 2021

Le compte rendu de la séance du conseil Municipal du 18 février 2021 a été approuvé à l'unanimité.

CHOIX DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : SOLAIRE OU FILAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les réflexions et le choix du comité consultatif environnement et aménagement du territoire du 13 mars dernier concernant le projet d'extension d'éclairage public Rue Jean-Marie MARSAULT. Il a été retenu la pose de mats solaires Rue Jean-Marie MARSAULT, plus 3 mats filaires au niveau des salles multi-activités. Il est également proposé de mettre 2 mats solaires dans la petite rue allant de la rue Jean-Marie MARSAULT à la Rue de Fougères et 3 mats solaires de plus Rue de Fougères pour aller jusqu'à l'entrée du lotissement.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité,

- de retenir l'option des mats solaires, sans coquille, pour la pose de l'éclairage public rue Jean-Marie MARSAULT, Rue de Fougères et celle allant de la rue Jean-Marie MARSAULT à la Rue de Fougères et de 3 filaires au niveau des salles multi-activités.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis des Ets DELTADIS Centre d'un montant total HT de 39 261 €.

CHOIX DE L'EMPLACEMENT DES COLONNES DE TRI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'emplacement retenu par le comité consultatif environnement et aménagement du territoire pour les colonnes de tri sélectif enterrées, qui est devant le hangar communal. Il est précisé que les thuyas devront être arrachés.

Il propose au Conseil Municipal de valider ce choix d'emplacement et de l'autoriser à signer la convention avec le SMIEEOM concernant l'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité :

- De valider l'emplacement de l'installation des colonnes de tri enterrées devant le hangar communal,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention établie entre la Commune et le SMIEEOM pour l'organisation temporaire de la Maîtrise d'ouvrage.

CHOIX DE L'EMPLACEMENT DES TERRAINS DE PETANQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de terrains de pétanque a été faite par une association qui aimerait créer un club de pétanque. Les membres du comité consultatif environnement et aménagement du territoire se sont déplacés sur le site proposé par l'association afin d'étudier la demande et l'emplacement. Le lieu retenu est au niveau de l'étang, après les jeux pour enfants.

Monsieur le Maire, propose de valider l'emplacement par le Conseil Municipal et informe les conseillers du montant du premier devis reçu s'élevant à 8 000 €. D'autres devis vont être demandés.

Il est suggéré de les faire nous-même. Tout cela sera étudié ultérieurement.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de valider l'emplacement des 3 terrains de pétanque après les jeux pour enfant au niveau de l'étang communal. Bien évidemment ces terrains seront accessibles à tous.

DIMINUTION DU PRIX DE L'ABONNEMENT D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la réunion du comité consultatif eau et assainissement du 5 mars dernier, il a été proposé de baisser le prix de l'abonnement annuel assainissement de 20 €, vu l'excédent cumulé de fonctionnement de 120 665,87 €, et vu la prochaine échéance du transfert de l'eau et l'assainissement aux communautés de communes prévue en 2026.

L'abonnement annuel passerait donc de 100 € à 80 € (soit 40 € par semestre).

La question de la capacité de la station a été évoquée, ainsi que celle de son extension avec réseaux supplémentaires. La station est au maximum en équivalent habitant, mais n'est pleine qu'à 60% au niveau des boues. Il est suggéré de la faire vider en 2025 avant le transfert.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de baisser le prix de l'abonnement annuel assainissement de 20 €. Le nouveau tarif est donc de 40 € par semestre, à compter du second semestre 2021 (avril-septembre).

DIMINUTION DU PRIX DE LA TAXE D'ENTRETIEN DU RESEAU D'EAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la réunion du comité consultatif eau et assainissement du 5 mars dernier, il a été proposé de baisser le prix de la taxe d'entretien réseaux AEP de 10%, vu le faible excédent de fonctionnement 2020 de 5 145,18 €, et de voir la possibilité de refaire une baisse de 10% l'année prochaine si le budget le permet.

Les nouveaux tarifs seraient :

- Diamètre de compteur de 15 : 17,15 € / semestre au lieu de 19,06 €
- Diamètre de compteur de 20 : 20,58 € / semestre au lieu de 22,87 €
- Diamètre de compteur de 30 : 24,01 € / semestre au lieu de 26,68 €

Cette baisse de tarif engendrerait une perte de recette annuelle évaluée à 2 641,40 €

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de baisser de 10% le prix semestriel de la taxe d'entretien réseaux AEP à compter du second semestre 2021 (avril-septembre).

Les nouveaux tarifs sont :

- Diamètre de compteur de 15 : 17,15 € / semestre
- Diamètre de compteur de 20 : 20,58 € / semestre
- Diamètre de compteur de 30 : 24,01 € / semestre

AIDE AU PERMIS ACCORDEE AUX JEUNES

Monsieur le Maire donne la parole à Mme MARIE Agnès, Maire-Adjoint chargée aux affaires sociales, qui propose au Conseil Municipal d'aider les jeunes de 15 à 25 ans de la Commune en participant au financement du permis de conduire à hauteur de 30 €, à l'obtention du code. Ce montant correspond à l'inscription au code.

Il est signalé que la mission locale aide également pour le permis de conduire.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, d'attribuer une aide de 30 € aux jeunes de 15 à 25 ans sur présentation de la réussite au code, pour les aider à financer leur permis, qui est indispensable dans les communes rurales.

AIDE COVID ACCORDEE AUX JEUNES

Monsieur le Maire donne la parole à Mme MARIE Agnès, Maire-Adjoint chargée aux affaires sociales, qui propose de donner aux jeunes de 18 à 25 ans, étudiants, apprentis, et demandeurs d'emploi, une aide exceptionnelle COVID pour cette année scolaire 2020-2021 de 50 € sous forme de 2 bons d'achat SUPER U de 25 €, uniquement sur les produits alimentaires (sauf alcool) et d'hygiène.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 12 voix pour et 3 abstentions, de donner aux jeunes étudiants, apprentis, ou demandeurs d'emploi, de 18 à 25 ans, une aide exceptionnelle COVID pour cette année scolaire 2020-2021 de 50 € sous forme de 2 bons d'achat SUPER U de 25 €. Ces bons d'achat seront valables uniquement sur les produits alimentaires (sauf alcool) et d'hygiène. Une information sera diffusée auprès de la population précisant les modalités de retrait.

VOTE DES TAUX TAXE FONCIERE BATIE ET NON BATIE 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux actuels communaux de la taxe foncière bâtie et non bâtie : TFB : 23,41 %, TFNB : 52,89 %.

Il est précisé que la commune ne vote plus les taux de la taxe d'habitation puisqu'elle ne perçoit plus le produit de cette taxe sur les résidences principales. Celle-ci est compensée par le montant corrigé de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçu en 2020 par le département sur notre territoire. Il faut donc ajouter le taux de la taxe foncière bâtie départemental à celui communal pour obtenir ce taux corrigé, soit par exemple si pas de modification taux communal pour 2021 cela ferait 23,41 % (taux communal) + 24,40% (taux départemental) = 47,81 % (taux corrigé taxe foncière bâtie communale).

Monsieur le Maire propose de conserver les taux des taxes foncières bâtie et non bâtie 2020 pour 2021, soit 47,81 % pour la taxe foncière bâtie corrigée et 52,89 % pour la taxe foncière non bâtie.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de conserver les taux d'impositions des taxes foncières bâtie et non bâtie 2020 pour 2021.

De ce fait les taux votés pour 2021 sont :

- TAXE FONCIERE BATIE : 47,81%
- TAXE FONCIERE NON BATIE : 52,89 %

DEMANDE DE SUBVENTION AMENDE DE POLICE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Département une demande de subvention au titre des Amendes de Police pour le projet de travaux de voirie Rues du Mesneuil, du Vert Bois et de la Gendronnière.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de solliciter auprès du Département une demande de subvention au titre des Amendes de Police pour le projet de travaux de voirie Rues du Mesneuil, du Vert Bois et de la Gendronnière, et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes au dossier.

ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE – RENTREE 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 permettant la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles publiques permettant la répartition des heures hebdomadaires d'enseignement sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours d'une durée de 3 ans arrive à expiration. Il est proposé, avec l'accord des représentants des parents d'élèves et du corps

enseignant de demander le renouvellement de cette dérogation pour les 3 prochaines années. Sans cette demande de renouvellement le principe est le retour à 4,5 jours d'enseignement.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de demander le renouvellement pour 3 ans de la dérogation permettant la répartition des heures scolaires hebdomadaire sur 4 jours.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

- propose d'étudier la possibilité d'achat du terrain de Mr et Mme PHILIPPE Marcel jouxtant la cour de l'école. Il fait environ 600 m² et à priori les propriétaires ne seraient pas contre cette vente. Le Conseil Municipal est d'accord pour étudier la question.
- rappelle au Conseil Municipal, que les prochaines élections Départementales et Régionales ont lieu les 13 et 20 juin 2021, et que la commission de contrôle des listes électorales doit se réunir entre le 20 et 23 mai 2021. Il est proposé de la faire le 20 mai 2021. Les membres de la commission sont rappelés.
- Informe le Conseil Municipal que les régisseurs pour la pêche ont été trouvés. Ce sont Mr GUÉDÉ Pascal, Régisseur principal, puis, Mr BADIÉ Guy et SAGORY Philippe comme suppléants. Il est également rappelé que la pêche ouvre le 3 avril 2021.
- Informe le Conseil Municipal que Mme AGUILÉ va avoir 100 ans fin mai 2021. Il est proposé de lui apporter un bouquet de fleurs. Le Conseil Municipal est d'accord pour cette attention.

Mme AUDIANNE Marie-Claude, Conseillère Municipale, informe le Conseil Municipal que :

- sur le panneau d'arrêté du règlement du parc de loisirs, le ruban adhésif masquant l'interdiction de circulation aux vélos a été enlevé « volontairement ». Sur les autres panneaux il est toujours en place. Le nécessaire sera fait pour remettre du ruban adhésif sur celui-ci, afin que les vélos puissent continuer à circuler dans le parc de loisirs.
- Le chemin limitrophe avec CORMERAY, qui avait été barré, a été de nouveau ouvert. De plus l'arrêté sur le panneau d'interdiction est erroné. Il est précisé que les pierres barrant ce chemin ont été enlevées par un agriculteur sans autorisation, les panneaux vont donc être enlevés.

Monsieur DE WEDUWE Willy, Conseiller Municipal, :

- informe le Conseil Municipal, qu'il y a trois dos d'ânes sur le chemin des Sables.
- demande si une réponse a été faite à Mr DYÉ Maurice concernant sa proposition pour lutter contre les dépôts sauvages. Une commission éphémère pourrait être réunie pour étudier cette question plus précisément. La question de ce courriel qui a été envoyé à tous les Conseillers Municipaux sur leur boîte mail personnelle a également été soulevée.
- Demande si le problème du nid de frelons asiatiques signalé rue du Gué Fagot a été réglé. Le nid est sur un terrain privé donc c'est au propriétaire de le faire enlever et de se faire rembourser auprès de la Communauté de Commune Val de Cher Controis sur présentation de la facture, si c'est bien un nid de frelons asiatiques. Pour celui-ci, il date de la saison dernière, donc les insectes ne sont plus dedans et ne reviennent pas dans leurs anciens nids.
- Exprime son mécontentement sur le fait que ses propos tenus en réunion de Conseil Municipal ont été rapportés directement à l'intéressé, en le nommant, par un conseiller.

Après ces informations et questions diverses, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les budgets primitifs 2021 eau, assainissement et Communal avant les votes lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal du 8 avril 2021

La séance est levée à 21h45

Le Maire, P. TORSET.